

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec l'EPCC « LE 104 CENTQUATRE »


Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer une convention de résidence avec l'association ELECTRONI[K] domiciliée 87, Boulevard Jean Mermoz 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE pour des actions culturelles dans les écoles de Pont-Audemer du 5 au 13 mai 2022 pour la création d'une fresque collective interactive pour un montant de 6.385 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 26 avril 2022

Pour le Maire et par délégation,




Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine